

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **18 octobre 2017**
Date d'affichage : **19 octobre 2017**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest Braméfant.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : M. Daniel GORCE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017- 172 : REGLEMENT DES FACTURES ET DES PRODUITS TOURISTIQUES PAR TITRE
PAYABLE PAR INTERNET (TIPI) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018**

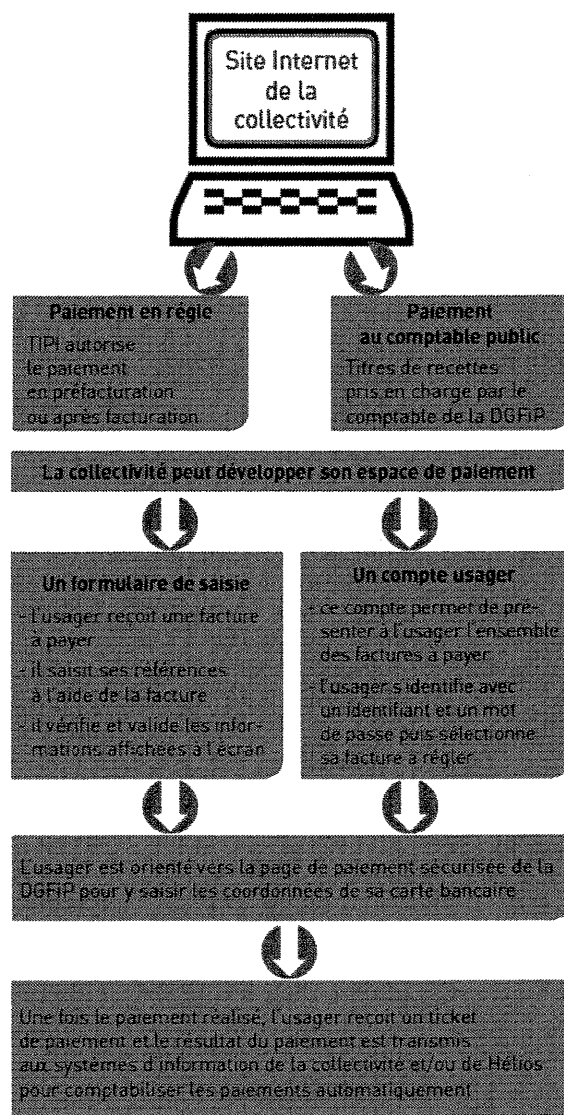
Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Dispositif

Le dispositif TIPI permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer en ligne 24h/24 et 7 jours/7 des titres et articles de rôles, en phase amiable, pour la totalité de leur montant (sans possibilité de paiement partiel).

Le service est accessible à partir du portail de la collectivité et fonctionne comme un site marchand sur lequel l'utilisateur pourra payer les dettes que la communauté de communes propose au paiement en ligne.

Schéma de fonctionnement



Enjeux

Les enjeux sont multiples :

- Offrir un nouveau service sûr, facile, rapide et simple d'utilisation et adapté au mode de vie actuel
- S'inscrire dans une démarche de modernisation et d'ouverture vers la dématérialisation
- Améliorer le taux de paiement, la rapidité d'encaissement et réduire le nombre de poursuites

Phases de mise en œuvre

- Décision d'adhésion au dispositif
- Signature d'une convention
- Ouverture d'un contrat commerçant spécifique TIPI par le comptable et paramétrage Hélios
- Adaptation des avis des sommes à payer (ASAP)

Coût

- Le coût du développement du site internet si besoin
- Le commissionnement bancaire répercuté par opération soit :
 - o 0,05 € = commission fixe
 - o 0,25 % du coût de l'opération = commission proportionnelle

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'instaurer ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2018 pour :
 - le paiement des factures émises par les services communautaires,
 - le recouvrement de la taxe de séjour.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 26/10/17
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

